



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2026

Débat d'Orientations Budgétaires

Mairie de Montech
1, place de la Mairie
BP 5
82700 Montech
Téléphone 05 63 64 82 44 – mairie-montech@info82.com

L'an deux mille vingt-six, le 10 AVRIL à 20 heures 45, le Conseil municipal de Montech, dûment convoqué le 3 AVRIL, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (arrêté n°A.M.2022-02/82), sous la présidence de Claude GAUTIE, Maire

Conseillers : 29

Présents : 24 Procurations : 5 Absent(s) : 0 Votants : 29

Membres présents :

Monsieur Claude GAUTIE, Maire

Mmes et Messieurs : GALAUP Michel, LAVERON Isabelle DAIME Guy, GOUNY Claire, CASSAGNEAU Grégory, DOSTES Fanny, BONCZYK Christophe, Adjoint

Mmes et Messieurs : BEHRA Virginie, BELY Robert, CARCELLE Corinne, EDET Céline FOURNIER Galina, GIRAULT Philippe, GONZALEZ Jean-Michel, JEANDOT Philippe, LADOUX Hénia, NAVARRO Patrice, ROQUES Sandra, SANNIER Valérie, ARCHANGE Héloïse, DE CASTELNAU Véronique, LAGRANGE Eric, NEVEUX Alexandre.

Membres représentés : MONFERRER Dante, représenté par Mme LAVERON
CAVAILLES Guillaume, représenté par M. BONCZYK
BARDET Eric, représenté par M. LAGRANGE
LLAURENS Nathalie, représentée par M. NEVEUX
LAPORTE Florence, représentée par M. JEANDOT

Membre(s) absent(s) :

Mme BEHRA est désignée secrétaire de séance.

RETRANSCRIPTION DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2026

Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire : On reprend la séance ou on ouvre une nouvelle séance. Je signale que madame Florence Laporte a dû nous quitter, donc il faudra que ce soit mentionné dans le compte-rendu. La première séance du conseil municipal.

Donc ça, je le laisse là. Donc je fais circuler la deuxième feuille de présence. Le quorum est toujours atteint.

Donc nous allons passer au débat d'orientation budgétaire. Cette année, cette fois-ci plutôt, on va faire une variante. C'est l'adjoint en charge des finances qui va vous présenter le DOB.

Monsieur Daimé, vous avez la parole.

Monsieur Daimé : Merci, monsieur le maire. Oui, comme chaque année, donc, avant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires.

C'est l'occasion de faire le point sur les grandes tendances internationales et nationales qui entourent ce budget et sur les orientations propres à la ville de Montech pour cette année. Le document d'une trentaine de pages qui vous a été envoyé reprend les données générales que nous n'allons pas examiner ici dans leur intégralité. Toutefois, il est nécessaire de retenir certaines informations.

Donc la Banque de France et l'INSEE projetaient en décembre un taux de croissance de l'ordre de 1% pour la France en 2026. Cette estimation, déjà inférieure à celle établie plus tôt en 2025, ne pouvait pas tenir compte de la situation internationale que nous connaissons maintenant depuis quelques semaines avec l'envolée des prix du pétrole et les nombreux impacts qui vont en découler. C'est ce qui vous est mentionné, page 12 du document.

L'augmentation du prix des carburants et celle du gaz, nous impacteront directement dans notre gestion quotidienne, directement dans nos consommations, mais également par les répercussions que cela aura sur nos fournisseurs de matières premières ou de services. Il sera donc nécessaire, dans le prochain budget, d'être prudent sur ces postes de dépenses. Toujours, pages 12 et suivantes, sont mentionnées les dépenses publiques au niveau de l'Etat, avec une progression notamment des dépenses militaires et la charge de la dette.

Le corollaire sera la baisse d'autres dépenses d'autres ministères et agences de l'Etat. Il y a donc à craindre une baisse des aides publiques sur des thématiques comme la transition écologique ou l'eau, notamment. Là aussi, il y aura forcément des répercussions sur les finances locales.

Page 14, on revient sur le poids de la dette nationale et de sa décomposition entre les administrations publiques centrales, l'administration de sécurité sociale et les administrations publiques locales. Le poids de ces dernières, donc les administrations publiques locales, est stable depuis de nombreuses années et tourne autour des 10% de la dette totale. Ce ne sont donc pas les administrations publiques locales qui causent le creusement du déficit en pourcentage du PIB.

L'Etat va encore imposer des restrictions aux collectivités locales, alors qu'elles ne sont pas responsables de la dette et qu'elles soutiennent l'investissement local.

Page 18, concernant les projets de loi de finances 2026 et de financement de la sécurité sociale. Nous pouvons retenir quelques points.

Donc la DGF, la dotation globale de fonctionnement au niveau national, n'évoluera pas. Il y aura un maintien de la dé réduction des allocations compensatrices relevant des locaux industriels compensant certaines exonérations fiscales. En clair, l'Etat exonère d'impôts certaines entreprises en l'occurrence, et nous assure pendant un certain temps un maintien de la compensation.

Or là, il y a une réduction de cette compensation et pour la perte pour Montech, on l'a évaluée à peu près à 24 000 euros. Donc autre point, le fonds vert est maintenu, mais avec certainement des enveloppes nettement inférieures. Le taux de prélèvement des cotisations retraite des salariés des collectivités locales continuera de progresser de 3 points non pas 3%, mais 3 points sur 2026.

D'un autre côté, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales va augmenter de 0,8% après 4 années de revalorisation plus importante puisqu'on a eu 3,4%, 7,1%, 3,9% et 1,7%. Notons que ce taux de 0,8% ne compensera certainement pas l'inflation qu'on constatera en 2026.

A partir de la page 20 du document, vous retrouvez les données de la commune de Montech.

Dans les dépenses de fonctionnement, nous commençons par les charges à caractère général. Les charges à caractère général, c'est donc le deuxième chapitre des dépenses de fonctionnement après les charges de personnel. Si pour nous, ce chapitre en 2025 est revenu au niveau de 2022, il doit être surveillé notamment en raison de la hausse des prix du carburant et du gaz.

Notons également que le poste assurance progresse fortement. Pour Montech, il y a l'impact des assurances construction de la salle multi activités mais pas que. C'est un poste qui devient très élevé avec des primes qui augmentent de façon très rapide.

Certaines communes ou collectivités ont d'ailleurs du mal à absorber ces hausses. Les appels d'offres en la matière sont parfois très compliqués avec soit des offres très élevées, soit l'absence de réponse des compagnies d'assurance se détournant de ce marché.

Les dépenses de personnel, ça c'est page 21 du document, c'est le premier poste de dépense et c'est normal.

On a contenu ce poste en 2025 et l'évolution du nombre d'équivalents en temps plein nous montre que les effectifs sont stables voire en légère diminution depuis 2021. Sur ce chapitre également, il faudra rester vigilant car nous subirons notamment une diminution de la participation de la CAF. Les autres charges de gestion courante sont quasi stables sur la durée et les intérêts de la dette ont baissé en 2025 après un pic en 2024.

Côté recettes de fonctionnement, pages 22 et 23, vous avez l'historique des cinq dernières années concernant les ressources liées notamment à la fiscalité. En la matière, les marges de manœuvre des communes, pas que Montech, mais sont plus que restreintes car limitées au taux d'imposition du foncier bâti non bâti. Les élus Montéchois, sur les années précédentes, ont fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition.

Seules les bases ont évolué. Il y a d'autres recettes fiscales que le foncier bâti mais sur lesquelles la commune n'a pas forcément de prise. Comme nous l'avons évoqué plus haut, la revalorisation des bases sera de 0,8% en 2026 et nous sommes partis sur une hypothèse d'un maintien du taux d'imposition.

Pages 23 et 24, pour les dotations, la commune en perçoit un certain nombre. La plus

importante étant la dotation globale de fonctionnement qui a trois composantes :

La dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

Si les dotations forfaitaires et de péréquation diminuent, on n'arrête pas de diminuer, pour nous, la dotation de solidarité rurale augmente. Globalement, notre DGF augmente aussi. Nous sommes tributaires chaque année de l'annonce de ces dotations pour la construction du budget.

Nous les avons reçues en fin de semaine dernière. On a maintenant travaillé sur la rédaction de ce budget. Nous percevons également des produits des services.

Là, ils diminuent, notamment en raison de la reprise par VNF de l'exploitation du port, ce qui nous enlève tous les loyers qui étaient perçus jusque-là. Fin de la page 24 et 25, vous avez l'évolution de la dette communale sur le budget principal. Vous en avez pris connaissance.

Je rappelle qu'en 2025, le budget primitif, celui qu'on avait voté, prévoyait un emprunt sur le budget principal, emprunt que nous n'avons pas réalisé. Par contre, nous avons bénéficié d'un prêt à taux zéro avec différents remboursements sur le budget assainissement. Les quatre dernières pages sont consacrées aux hypothèses pour 2026, et là, je vais en reprendre la lecture.

Donc les perspectives de 2026 pour la section de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Le deuxième poste, le deuxième chapitre, c'est les charges à caractère général. Vous les avez sous les yeux, les évolutions entre 2023 et ce qu'on imagine pour 2026, avec une progression entre 2025 et 2026 de plus 5 %, compte tenu du contexte actuel de la flambée des prix des carburants, du combustible et de certaines matières premières.

Il est envisagé une progression d'environ 5 % de ce poste de dépenses. Évidemment, les charges à caractère général ne sont pas que les prix des carburants, du combustible, etc. C'est pour ça que les prix des carburants évoluent de manière très forte, mais globalement, le chapitre, on pense le faire évoluer aux alentours de 5 %.

Les dépenses de personnel. En 2026, ce poste de dépenses subira une nouvelle augmentation de 3 points des cotisations retraites imposées par l'État, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il n'y a pas de création d'emplois envisagée à court terme sur 2026. La réflexion devant, cependant, est poursuivie sur la mise en place d'un ALAC ou collège et les actions en faveur de la jeunesse.

Il est envisagé une progression de 1,6 % des dépenses de ce chapitre. On serait à un montant de 4,75 millions d'euros contre 4,676 millions en 2025.

Les autres charges de gestion courante représentent le troisième poste de dépenses de fonctionnement, le plus important pour les communes. Elles comprennent :

Les contributions de la collectivité aux syndicats et groupements dont elle est membre, ainsi que les subventions versées notamment aux associations et les rémunérations des élus.

C'est un poste qui a varié aux alentours de 420 000 à 424 000 euros. On imagine passer à un montant un peu plus élevé à 455 000 euros sur 2026.

Concernant ce chapitre 65, les indemnités de fonction des élus restent stables entre 2025 et 2026. Il est prévu une progression du montant prévisionnel qui pourrait être attribué aux associations, charge aux commissions, notamment à la commission d'association, de statuts

en la matière.

Les intérêts de la dette, vous les avez, vous voyez la progression entre 2023 et 2026, avec un pic quand même important en 2024. Les intérêts de la dette seront en baisse en 2026. On arrondit à 300 000 euros contre 331 000 euros en 2025. Sauf risque éventuellement de dérapage sur les quelques crédits à taux variable qui restent encore à Montech.

Sur les recettes de fonctionnement, le premier poste, impôts et taxes, on estime qu'on va être très prudent sur ce montant-là. On pense qu'il devrait diminuer en 2026. On l'estime à 5 120 000 contre 5 164 000 en 2025.

Effectivement, il y a, malgré une légère augmentation du produit fiscal lié à la revalorisation des bases, 0,8, mais la taxe sur l'électricité est prévue en baisse, tout comme les droits de mutation, compte tenu du contexte actuel d'augmentation des taux d'intérêt. On a effectivement des incertitudes à ce niveau-là. On préfère être prudent quant aux montants que nous allons afficher sur la rubrique impôts et taxes.

Sur les dotations et subventions, là, celles-ci vont fortement diminuer en 2026. Nous, on a basé la baisse sur une baisse de 8%. En raison d'une baisse des compensations et des attributions de la CAF et de la ASP.

Ceci s'explique par la perception, notamment en 2025, de dotations que la collectivité aurait dû percevoir en 2024. 2025 a été une année où on a eu peut-être un peu plus de dotations que ce qui était prévu. On aurait dû en avoir un peu plus en 2024.

Là, si les choses se rétablissent, on pense tourner aux alentours de 2,6 millions, c'est-à-dire retrouver à peu près les niveaux de 2023 et 2024.

Autre produit, atténuation de charges. Les produits des services seront stables.

On va parier sur une stabilité. A noter cependant une baisse annoncée des autres produits de gestion courante, sauf remboursement d'un prévu sur un cas de sinistre, etc.

L'épargne brute.

La différence entre les recettes réelles et les dépenses de l'exercice. Compte tenu éléments de notre possession. On a établi sur un résultat de l'ordre du million d'euros pour être prudent.

Sans augmentation de la fiscalité pour 2026, sans augmentation du taux d'impôt, puisque les bases vont continuer à évoluer de 0,8. On a travaillé sur l'hypothèse d'un résultat aux alentours du million d'euros.

Concernant la section d'investissement, on a repris les chiffres que vous aviez eus pour les anciens, sur les anciennes délibérations.

On a des recettes issues de l'emprunt, qui sont déjà abordées, puisqu'on l'a vu, c'était les pages précédentes. On ne va pas détailler là cet aspect-là. Les résultats d'investissement et les restes à réaliser de 2025.

Au terme de chaque exercice comptable, la section d'investissement peut selon les dépenses et recettes propres être soit excédentaire soit déficitaire. Si elle est déficitaire, ce delta est comblé par une part du résultat du fonctionnement excédentaire. Si elle est excédentaire, le résultat sera financé des restes à réaliser qui sont financés par une part de l'excédent de fonctionnement également.

Dans l'hypothèse où l'excédent d'investissement suffit à financer les restes à réaliser, comme la somme restante, est reportée l'année suivante en recettes.

Pour nous, les restes à réaliser pour les engagements pris par la collectivité en investissement et qui n'ont pas été finalisés sur l'année et le seront l'exercice suivant. Dès lors, le financement de ces engagements comptables se fait via le budget de l'année N, c'est-à-dire l'année 2026.

Si le résultat final reste à réaliser inclus est excédentaire, on obtient un excédent reporté. S'il est déficitaire, on obtient un besoin de financement via l'excédent de fonctionnement.

Pour mémoire, pour nous, en 2025, nous avons en matière de section d'investissement un résultat d'investissement qui était déficitaire de 1,7 million, un résultat antérieur qui était de plus 522 000, donc un résultat cumulé de moins 1,2 million, mais nous avons des restes à réaliser avec un solde de restes à réaliser positif de 256 000 euros, donc on avait un déficit d'investissement de 948 000 euros, mais l'affectation d'une partie du résultat de 2025, de l'ordre de 1 million d'euros, nous a permis de combler ce déficit d'investissement et de conserver 50 000 euros supplémentaires pour 2026.

Globalement, l'année 2025 s'était soldée par un résultat de 190 000 si on cumule les deux budgets.

Pour 2026, on a des dépenses obligatoires en matière d'investissement. Le premier poste plus important, le remboursement du capital de la dette, donc 850 000 euros.

Les travaux en régie, donc 180 à 200 000 euros, c'est une estimation que l'on a faite. Travaux réalisés par les salariés de la commune pour le bénéfice de la commune.

Les projets engagés, il y a un certain nombre, même si la mandature est nouvelle, il y a un certain nombre de choses qui ont déjà été engagées.

Parmi ces projets engagés et dont les études et les maîtrises d'œuvre ont déjà été engagées, figure la maîtrise d'œuvre pour le CMP, le centre médico-social. On est déjà sur une phase de diagnostic. On continuerait sur l'année 2026 à financer cette part études et travail avec le cabinet d'architectes, puisque les travaux ne pourront pas intervenir via les appels d'offres qui pourront avoir lieu en 2026.

Mais les travaux ne pourront pas être faits avant 2027.

L'extension de la cantine et les travaux à la cantine centrale de Larramet, c'est un projet qui avait été reporté, que l'on prend pour un montant de 650 000 euros.

Diverses contributions et avenants à l'opération salle multi activités pour 100 000 euros.

La poursuite des études de maîtrise d'œuvre de l'église sur la Visitation, donc les 130 000 euros, c'est quelque chose qu'on avait déjà évoqué lors d'une délibération en 2025.

La consolidation des sous-sols de la papeterie, 150 000 euros, donc là, c'est une partie du projet, puisque là, les appels d'offres ont été lancés, la consultation a été lancée. On serait sur des travaux qui se dérouleraient sur 3 ans et il y aura une participation de l'intercommunalité sur un tiers des montants envisagés.

Donc ça, ce sont des choses qui sont déjà en cours, qui sont engagées dans les tuyaux.

Pour financer, on a certaines recettes mobilisables, le FCTVA, donc la récupération de la TVA que l'on a suite aux investissements que nous avons faits, donc on a un montant de FCTVA.

Les taxes d'aménagement que l'on évalue à 470 000 euros pour l'année 2026, il est important puisqu'il fait référence aux travaux engagés en 2024, notamment sur la salle multi activités.

Donc on récupère une partie des avances que nous avons faits en matière de TVA.

La session d'immobilisation 145 000, il s'agit donc de la session d'un terrain qui a priori est en bonne voie. Le produit d'amortissement à excédent de fonctionnement, donc 1 490 000 euros.

Les subventions sur les projets que l'on estime à 375 000 euros, donc sur la cantine, il y a des fonds état, il y a la DRAC sur la partie études sur l'église et la communauté de communes sur la partie sous-sols de la papeterie.

Les priorités 2026, donc ceci permettrait d'envisager selon les priorités à définir donc l'achat de matériel pour le fonctionnement des services municipaux. On nous a évoqué effectivement ces remontées des services, l'achat de tondeuses, des gros équipements et des équipements techniques.

Les travaux liés au désenfumage et au bardage du futur bâtiment des services techniques, donc là, ça dépend de la réalisation de l'infrastructure au niveau de la boîte AMARENCO qui doit construire de nouveaux bâtiments avec des toits photovoltaïques, etc. À charge à la mairie d'assurer des travaux, il s'agit ici du désenfumage, du bardage du futur bâtiment qui devrait accueillir les services techniques.

Donc la réfection du système incendie de l'école Saragnac qu'on doit faire, du chauffage de certaines classes de cette école et de la ventilation de la cantine Larramet.

La conduite d'une première étude d'aménagement du centre-bourg, donc on se donne quelques moyens, l'idée c'est de se donner quelques moyens pour travailler sur l'aménagement du centre-bourg, ça a été évoqué assez longuement sur différents projets et il y a une dernière ligne qu'on mentionne ici, donc des travaux sur les toilettes publiques du centre-ville qu'il faudrait effectivement revoir, qui sont d'un autre âge et qui ne sont pas du tout accessibles à tout le monde. Et donc il y a des travaux ici à imaginer. Ça, ce sont les priorités qu'on vous soumet pour l'année 2026.

Concernant les budgets, on annexe les trois, donc je ne parle pas de La DECI, parce que là il n'y a pas grand-chose sur la Défense Incendie, par contre sur les trois autres. Donc le budget du complexe hôtelier de plein air, il n'y a pas d'investissement majeur, parce que vous savez que de toute façon la situation financière est très contrainte sur ce budget. Donc on a simplement acté l'acquisition d'un nouvel mobil home PMR, pour les personnes à mobilité réduite.

Donc quelque chose que l'on prendra, qu'on n'achètera pas directement, mais qu'on prend en crédit-bail. Donc ça viendra s'ajouter à notre parc existant, l'objectif étant ici d'obtenir le label handicap.

Le budget assainissement, donc là on poursuit des travaux d'investigation sur tout ce qui est eaux claires, qui nous a posé beaucoup de soucis sur les années précédentes.

Donc ça devrait déboucher pour 2027, donc c'est les services qui travaillent là, sur un plan pluriannuel d'investissement, puisqu'il est nécessaire là de refaire le point avec la société SAUR qui aussi travaille sur ces sujets.

Là où il y aura également par contre de l'investissement à prévoir, c'est sur le budget eau,

pour réaliser les travaux de modernisation de l'exhaure, donc le captage d'eau en Garonne qu'il faut revoir. Donc ça, c'est quand même un investissement important de l'ordre de 700 000 euros qu'il faudra prévoir sur le budget eau et qu'il faudra très certainement, enfin, c'est ce qu'on a commencé à travailler sur les différents budgets, mais équilibré par un emprunt sur une durée qui reste à déterminer, etc. Et qui sera discuté de toute façon en commission finance. Monsieur le maire prendra pas la décision tout seul dans son coin.

Voilà enfin les éléments qui me semblaient importants de vous donner. Donc c'est vrai que j'ai été très court sur la partie situation internationale, etc. Parce que sinon, ça va être très compliqué.

Mais on sait que 1, au niveau international, c'est compliqué. Au niveau national, les annonces qui ont été faites sur le plan de finances ne sont pas forcément réjouissantes pour les collectivités. Même si le bloc communal n'est pas le bloc qui va être pénalisé sur l'année 2026 mais c'est plutôt les intercommunalités, les départements et les régions. Donc nous les communes, entre guillemets, on s'en sort pas trop mal au niveau de la DGF.

Et après sur les projets d'investissement, il y a un certain nombre de choses qui sont déjà lancées et de rajouter quelques projets et études pour que les années après 2026, jusqu'à la fin du mandat, soient plus... je dirais qu'on puisse travailler plus sur une programmation pluriannuelle que sur du cas par cas. Il est clair que l'année 2026, année d'élection, où là on vote le budget de manière de toute façon un peu tardive, ne permet pas d'envisager le temps d'appel d'offres, etc. Beaucoup d'investissements majeurs, à part ce qui est en cours sur l'année 2026.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Daimé. Donc vous avez un exposé tout à fait réaliste, tout à fait intéressant. Vous voyez que la situation n'est pas si dramatique que ça.

Les investissements qui ont été lancés nous obligent. Donc on va les poursuivre. Pour ce qui est des prévisions, ça reste tout à fait modeste, mesuré et très bien évalué.

Donc le débat est ouvert. Si vous avez des questions, c'est le moment. Oui, madame Archange.

Madame Archange : Merci Monsieur le maire. Je vais aller dans le sens des derniers propos de monsieur Daimé. Ce ne sont que des observations concernant la forme du rapport d'orientation budgétaire.

Le Code général des collectivités territoriales impose que ce document permette un débat clair et éclairé en présentant notamment les orientations précises des éléments prospectifs et une vision structurée des équilibres financiers. C'est d'ailleurs ce qui est rappelé à la première page du rapport. Or, à la lecture de ce rapport, plusieurs éléments apparaissent insuffisamment développés.

En particulier, les perspectives restent assez générales, sans véritable déclinaison pluriannuelle, sans scénario d'évolution et sans mise en cohérence claire entre les choix d'investissement et leur impact sur le fonctionnement. La présentation de la section d'investissement, elle-même assez partielle, ne permet pas d'appréhender un programme structuré, ce qui limite la portée du débat que nous sommes censés avoir aujourd'hui. Par ailleurs, la question de la dette, qui est pourtant un élément central de l'équilibre financier de la Commune, est traitée de manière relativement limitée.

Elle est présentée de façon assez descriptive, partielle, et parfois avec des coquilles,

notamment sur les intérêts de la dette. Vous avez deux tableaux, un vert, un bleu. Le bleu n'a pas les mêmes chiffres que le vert.

C'est un peu dommage de le présenter comme ça. Et aussi sur la recette issue de l'emprunt. Vous dites que la recette issue de l'emprunt est traitée ailleurs, et en fait, elle n'est pas traitée ailleurs.

C'est dommage. C'est un point important. Le CGCT impose que ce point soit traité clairement, qu'il y ait une présentation structurée de la dette, avec les échéances, les intérêts et tout ça. Bref.

Or, au regard des investissements engagés à propos et à venir, ce point mériterait une présentation beaucoup plus approfondie, permettant au Conseil municipal d'évaluer pleinement les conséquences des choix budgétaires sur la trajectoire financière de la Commune. Enfin, certains éléments essentiels à la compréhension des équilibres budgétaires, notamment les hypothèses retenues, les arbitrages opérés, pour qu'on fait quelque chose, pour qu'on le reporte ou encore les priorités politiques chiffrées, parce que vos priorités n'ont pas été chiffrées. C'est dommage qu'en avril 2026, à quelques jours du budget, il n'y ait pas un montant devant. C'est un peu dommage.

Et c'est un peu un manquement, en fait. Dans ces conditions, nous considérons que ce document ne répond que partiellement aux exigences posées par le CGCT, qui est d'éclairer réellement les choix d'avenir en matière de budget. Et c'est dans un esprit constructif que nous vous invitons donc, pour les prochains exercices, à renforcer la qualité de ce document afin de permettre un débat à la hauteur des enjeux.

Monsieur Daimé, j'ai bien entendu, c'est 2026. J'espère que 2027 sera une meilleure cuvée. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, madame Archange. Donc, nous en prenons bonne note. Je vous promets qu'on va faire des efforts sur les couleurs et sur toute la présentation.

Madame Archange : Des chiffres cohérents qui ne se démentent pas d'une page à l'autre.

Monsieur le maire : On les a tous regardés avec attention, mais bon...

Madame Archange : Mais ce n'est pas dramatique. C'est juste, pour les prochaines fois, muscler un peu des plans pluriannuels, qu'on ait des perspectives longues. C'est essentiel au débat.

Monsieur le maire : On en prend bonne note. Monsieur Daimé, je ne sais pas si vous rajoutez quelque chose.

Monsieur Daimé : Non, non, je note les remarques qui sont faites. Il n'y a pas de souci. Maintenant, il y a une nouvelle équipe municipale qui s'est mise en place.

Si moi, j'annonce aujourd'hui à toute l'équipe municipale qui est là depuis un mois que déjà tout est bloqué sur tout l'ensemble du mandat en termes d'investissement, etc., je ne suis pas tout à fait sûr que mes collègues élus n'aient pas un mot à dire sur les trois parties. Maintenant, il faut laisser effectivement... Nous, on a le travail, on l'a opéré sur un budget 2026. Vous imaginez qu'on n'attend pas le... On ne va pas attendre le 30, de toute façon, qui est la date butoir pour le voter.

Ce sera le fait à la Communauté de Communes, mais nous, on le fera un petit peu avant. Mais on va effectivement travailler.

Si la présentation n'est pas convenable, on essaiera de... Si vous avez, par contre, des modèles de présentation à nous fournir, je suis tout à fait preneur pour m'en inspirer. Il n'y a absolument aucun souci là-dessus. Ce sera avec plaisir même que je pourrai les étudier.

Par contre, sur la programmation pluriannuelle, c'est ce que je vous disais, même sur le budget assainissement, les services techniques sont en train d'y travailler. Et sur le budget principal, il était... Il faut laisser aussi le temps aux équipes qui viennent se mettre en place de travailler sur leurs orientations propres et les priorités qu'ils vont vouloir mener.

Madame Archange : Le plan pluriannuel, bien évidemment mais il n'empêche que la structure de la dette, c'est du passé, vous pouviez la présenter. Et des priorités 2026, tout est priorité. Donc, c'est une to-do liste.

C'est bien de mettre un chiffre devant, voilà, c'est tout. Et après, les plans pluriannuels pour les prochaines années. Et je vous ferai passer des ROB intéressantes, très lisibles.

Le bon point, il y avait quand même pas mal d'explications pédagogiques au début. Ce sera bien, une fois que ça s'est fait, que les années suivantes, on passe un peu plus au cœur du sujet. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous pour toutes ces remarques. Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame de Castelnau : Merci, monsieur le maire. Moi, j'ai un souci. J'aimerais avoir des précisions sur le dojo. Parce que le dojo, c'est un très gros investissement qui n'est d'ailleurs pas fini. Et je ne vois pas, vous ne parlez pas du coût de l'entretien de ce dojo.

Parce que je pense qu'avec tout ce qui a été fait, je ne vois pas le coût. Vous nous dites, une évolution de 5 %, j'ai peur que ça dépasse les 5 %. Parce que le dojo tel qu'il est, avec tout ce qui a été mis à l'intérieur, je n'ai rien contre ça mais je pense que ça va être un coût beaucoup plus important.

Monsieur le maire : Mais c'est sûrement quelque chose qu'on va découvrir au fil du temps. Aujourd'hui, on est un peu dans l'attente de son ouverture, d'abord. Et ensuite, on verra comment on va gérer tout ça.

Madame de Castelnau : Mais vous n'avez pas d'idée du coût de l'entretien ?

Monsieur le maire : Le dire maintenant, non. On a une idée, mais bon, aujourd'hui, donner un chiffre précis sur cette charge supplémentaire.

Madame de Castelnau : Parce que je pense qu'elle va être importante quand même. Est-ce que ça retombe uniquement sur nous, ou ça va être partagé ? Puisque c'est un dojo départemental.

Monsieur le Maire : Non, le dojo, il n'est pas départemental, il est communal. Il peut accueillir des compétitions départementales, voire même au-delà. Mais il est communal. Donc il n'appartient qu'à la commune.

Madame de Castelnau : Merci, M. le maire.

Monsieur le maire : D'autres interventions, M. Neveux ?

Monsieur Neveux : Oui, merci, M. le maire. Moi, j'avais plus ou moins des remarques qui suivent celles de mes collègues.

C'est par rapport à la vision plus globale du mandat. Aujourd'hui, en fait, bon, certes, c'est sur l'année 2026, mais on pourrait aussi avoir une vision plus globale par rapport à ce que

vous avez proposé dans la campagne. Comment vous comptez le financer ? Comment vous comptez le mener durant les 7 ans qui sont à venir ? Parce que là, aujourd'hui, on a plus ou moins une photographie et avec un détail assez partiel des projets sur 2026.

Donc ça aurait été bien qu'on ait quelque chose un peu plus global, et comment vous envisagez sur les années à venir, sans rentrer forcément dans le détail pour les années suivantes, puisqu'il y aura forcément un débat les années suivantes.

Monsieur le maire : Mais M. Daimé l'a dit tout à l'heure, l'équipe se met en place. Elle a commencé à travailler, mais on n'en est pas au point d'aborder complètement les prochaines années. Aujourd'hui, ce qui a été engagé nous oblige. Donc déjà, nous avons tout ça à réaliser, à financer. Il y a des choses en plus de ce qui a été engagé qui sont obligatoires, enfin qui sont obligatoires, comme l'exhaure en Garonne, vous le savez, vous en avez parlé, vous aussi. C'est quelque chose qu'on y travaille dessus depuis quatre ans déjà. Donc nous avons un, ce qui est engagé, et ce qui est obligatoire. Donc une fois qu'on aura déjà évalué toutes ces charges et réussi à monter tous ces budgets, on pourra peut-être, et comme M. Daimé disait, si on dit à toute l'équipe que tout est bloqué, qu'on ne peut rien faire, parce qu'il y a des choses engagées, ça, bon, voilà.

Donc, on fera des choses, je l'ai dit tout à l'heure, de manière raisonnée, tant que nous n'avons pas toutes les possibilités financières. D'abord, épurons tout ce qui a été lancé, réalisons ce qui est obligatoire, et après, on pourra se lancer sur tout ce qui a fait partie du débat dans la campagne.

Monsieur Neveux : Mais du coup, quand vous avez présenté votre campagne, par exemple, les vestiaires du rugby, enfin, les / ?/, tout ça, voilà.

Mais je veux dire, vous avez quand même bien un petit peu un plan, même si je comprends tout à fait ce que vous dites. Vous avez bien un plan, plus ou moins, d'action, on va dire, peut-être à court terme ou à long terme.

Monsieur le maire : Quand ce plan sera fini, sera élaboré, échafaudé, il viendra devant la représentation, mais à ce stade, c'est trop précocé.

Donc, on va attendre que ce plan soit complètement bouclé pour pouvoir le présenter. Mais c'est d'actualité, on en parle. Vous serez dans les commissions, vous courrez de tout ce qui va se faire.

Monsieur Neveux : Et j'avais une dernière question concernant la vieille bâtisse de la maison de retraite, parce qu'elle n'apparaît pas du tout dans les projets, ni même dans une future vente, vu que c'est quand même une belle bâtisse et un beau parc qui est en train de se délabrer au fil des années. Est-ce que ça ne serait pas judicieux de l'intégrer dans le projet budgétaire 2026, voire peut-être même 2027, puisque ça risque de demander un petit peu de temps pour le mettre en place, à une éventuelle vente via des promoteurs pour un projet. Par exemple, nous, le groupe Vivement Montech, on a à cœur de voir cette bâtisse revivre et de redonner un petit peu d'éclat dans ce coin de Montech, avec potentiellement un projet vers de la santé, puisqu'il y a un joli parc.

On pourrait très bien envisager un centre de rééducation, un centre pour handicapés et pour les enfants, par exemple, en partenariat. Et la mairie pourrait établir un cahier des charges pour le présenter à des futurs promoteurs, par exemple. Qu'est-ce que vous envisagez, vous, la majorité, sur ce projet ?

Monsieur le maire : Vous auriez dû me le dire plus tôt, on n'y avait pas pensé. Je rigole.

Cette maison, je l'ai faite personnellement visiter au moins dix fois à des promoteurs qui sont venus avec des projets magnifiques, sauf que la charge, l'achat qui est fixé par les domaines était trop élevé, les travaux dedans trop élevés, et tous les investisseurs qui sont venus des maisons seniors, tout y est passé. Tous ont jeté l'éponge parce que cette bâtisse est hors de prix, est complètement impossible.

Alors nous, on avait envisagé à un moment donné de la démolir. Les bâtiments de France s'y sont opposés parce que c'est classé par classé, donc c'est impossible. Donc aujourd'hui, financièrement, on n'a pas les moyens de la restaurer, vous le savez bien, et aucun investisseur n'a voulu se lancer dans ce projet.

Mais rassurez-vous, on l'a faite visiter. Moi, je suis monté dans les escaliers jusqu'au grenier, là-haut, l'a faire revisiter. Tout le monde a fait des dizaines et des dizaines de photos, sauf qu'une fois qu'ils ont été partis de Montech, on ne les a plus jamais revus.

M. Cassagneau va répondre.

M. Cassagneau : Juste, je suis content que vous vous intéressiez enfin au sujet après 6 ans, et je serai tout à fait ravi que vous me mettiez en relation avec des investisseurs ou des porteurs de projets pour ces projets-là. Les membres de la commission, qui sont M. Lagrange et Mme Archange, je recevrai vos propositions avec grand plaisir.

Monsieur Neveux : M. le maire, je peux répondre à M. Cassagneau ? Je peux répondre à M. Cassagneau ? Alors, M. Cassagneau, merci de me dire cela. Alors, effectivement, j'ai fait partie de votre commission pendant 6 ans. Ça a été évoqué une seule fois, cette maison qui a été mise en vente à 360 000 euros.

Donc, effectivement, si on propose à un promoteur 360 000 euros, une maison, si on rajoute tous les coûts que M. Gautié vient de dire, effectivement, le promoteur, il se barre au premier venu. Et ça, ça a été discuté pour la première fois en 2022. Et après, ça a été abandonné.

Monsieur le maire : L'estimation, c'est l'estimation faite par les domaines dans lesquels on ne peut déroger. Donc, déjà, on est coincés rien que par ça.

Monsieur Neveux : Justement, si on peut en déroger, et puis, on peut peut-être trouver un terrain d'entente tous ensemble, parce que du coup, là, dans ce que vous dites, la maison, elle est vouée à tomber en ruine, et après, on fait quoi ?

Monsieur le maire : Là, les travaux qu'on a faits dessus, c'est la mise hors d'eau, le toit étanche, l'eau ne rentre plus à l'intérieur, contrairement à ce qui se faisait quand on a hérité de ça. Mais, voilà, aujourd'hui, on n'a pas trouvé d'investisseur pour travailler là-dessus.

Monsieur Neveux : Du coup, je ne vais pas lâcher le sujet comme ça. Du coup, quelle possibilité on a, puisque vous dites que, finalement, le seul moyen, c'est de la laisser tomber en ruine.

Est-ce qu'on ne peut pas la donner, la mettre à disposition selon un cahier des charges bien établi par la mairie, avec l'ensemble de tous les élus, selon les commissions en question, et, du coup, de façon à ce que le bien revoie le jour et ne tombe pas en ruine ? Est-ce que c'est possible, ça ?

Monsieur le maire : Non. La donner, je ne vois pas comment on peut donner un bien

communal. C'est les domaines qui estiment le bien, et on est obligé de passer par l'estimation des domaines.

Monsieur Neveux : Oui, mais on l'a bien fait pour le moulin.

Monsieur le maire : Le moulin, on ne l'a pas donné. Non, mais on l'a mis à disposition.

Monsieur le maire : On l'a ? On l'a bien mis à disposition.

Monsieur le maire : Oui, il est toujours propriété communale. Aujourd'hui, il y a l'association, avec une convention, avec la mairie, qui assure la restauration, mais ça reste un bien communal, et quand ils nous le rendront, il aura été restauré, mais il n'y a aucune cession de propriété contre l'association.

Monsieur Cassagneau ?

Monsieur Cassagneau : Juste, il y a des... Vous avez peut-être oublié l'information, mais il y a des groupes très gros, très puissants, je peux citer Bouygues, par exemple, que l'on a fait travailler, qui se sont emparés du sujet, et réhabiliter le bâtiment est hors de prix, avec un coût x2, x3 par rapport à la construction. Réhabiliter le bâtiment, même si on construit à côté des nouveaux bâtiments sans sacrifier le parc, c'était des équilibres financiers qui n'étaient même pas envisageables pour des groupes tels que Bouygues. Effectivement, après, on peut envisager, c'est une hypothèse, de raser tout le parc et d'intégrer l'intégralité du parc à la réhabilitation, ce qui permettra d'atteindre un équilibre financier.

C'est une possibilité, mais la commission Urbanisme se chargera de travailler sur ce dossier avec grand plaisir.

Monsieur le maire : Effectivement, si on avait sacrifié le parc avec la maison à l'intérieur, on pouvait trouver un terrain d'entente. Ils vous font un lotissement au milieu, la maison...

Bon, ça, c'est un choix que vous nous reprocheriez rapidement. Madame Archange.

Madame Archange : le parc au PLU, c'est un espace boisé classé, donc on ne peut pas. Ce n'est pas vous qui allez décider de. Il n'est pas ? Il n'est plus ? Dernière chose, un bail emphytéotique sur 100 ans, par exemple, ça existe. Et puis, comme ça, il n'y a pas de session et donc il n'y a pas. Il n'y a pas de prix de vente et ça existe. C'est une solution.

Donc, il y a d'autres. Il y a des choses qui peuvent exister aussi.

Monsieur le maire : Ça a été évoqué. Ça a été évoqué avec plusieurs groupes et sauf que ça n'a jamais abouti sur quoi que ce soit. Donc, on pourra toujours continuer à prospecter, à faire des propositions. Aujourd'hui, on est bien embêté avec cette bâtisse.

Voilà. S'il y a d'autres questions, il peut y avoir des questions de ce côté-ci aussi. Non ?

Monsieur Lagrange.

Monsieur Lagrange : Oui, oui, non.

Monsieur le maire : Mais je vous ai dit, je vous ai donné la parole. Oui, oui, allez-y.

Monsieur Lagrange : Merci beaucoup. Bien, moi, je vais revenir un petit peu au sujet de la bâtisse, au chiffre qu'on trouve dans ce rapport, dans ce rapport. Alors, on a donc, pour finir, pour finir l'année 2025, on a un déficit d'investissement de 948 722,66. Déficit qui est couvert par un par l'excédent de fonctionnement de 2025, une partie 1 million.

Déjà, il faut, il faut remarquer que l'excédent de 2025, au lieu de financer des

investissements de 2026, est utilisé pour combler le déficit de 2025. Vous, vous me répondez.

Et donc, il y aurait, il y aurait un delta de plus 50 000 euros une fois le ? une fois l'excédent de fonctionnement viré. Donc, on prend toutes les dépenses qui sont qui sont prévues ou obligatoires ou engagées dans le budget. Donc, 180 000 de travaux en régie, 850 000 de capital de la dette, etc. 650 000 la cuisine Larramet et on trouve 2 millions 0 95 000 en dépenses. En recettes de l'autre côté, on a donc l'excédent de 50 000 euros, 470 000 euros de récupération TVA, 145 000 de cessions, 350 75 000 de subventions, 490 000 d'amortissement, ce qui nous donne 1 million 530 000 en recettes. Donc là, on a un delta négatif de 560 000 euros pour financer les projets engagés en 2025, dont le seul chantier d'envergure, la cuisine à Larramet, hors priorités 2026 non chiffrées, donc c'est on l'évoquait, on l'évoquait tout à l'heure, c'est la dernière partie.

Donc, dans ces conditions, soit l'équilibre sera atteint en mobilisant en temps réel l'épargne de fonctionnement en 2026, qui ne pourra de fait être mobilisé en 2027. On ne peut plus parler d'excédent, mais de virements exécutés entre sections en cours d'exercice et il faut le présenter comme tel.

Soit l'équilibre sera atteint par l'emprunt, ce qui est plus vraisemblable, soit l'équilibre ne sera pas atteint et la section d'investissement sera déficitaire. Pouvez-vous, monsieur le maire, sur ce point crucial, vous engager clairement, car il en va de la sincérité du budget que vous vous apprêtez à soumettre à cette assemblée ? Merci.

Monsieur Daimé : Pour moi, enfin, en plus, on était en formation ce matin sur l'Association des maires de France de 82 sur l'élaboration des budgets.

Le budget fin 2026, il s'apprécie en fonctionnement et en investissement, et c'est bien des résultats dégagés sur le fonctionnement qui permettent de financer de l'investissement. Donc, j'inclue dans les ressources d'investissement de 2026, les bénéfiques, le résultat que je vais dégager, que j'espère dégager en 2026. Donc, il n'y a pas à dire que ça va financer l'année, va nous financer effectivement, le fait qu'on veuille arriver dans la construction du budget a un résultat de l'ordre du million d'euros c'est justement pour permettre le financement des investissements. Donc, voilà.

Donc, on a de dire, de mettre sous l'éteignoir le résultat de l'activité 2026, à mon avis, n'est pas juste. Donc, ça, c'est la première chose. Donc, après, nous, on va on a commencé effectivement à travailler sur le budget. On va vous l'envoyer à priori sur 2026 on ne prévoit pas d'augmentation du taux ni d'emprunts sur le budget principal. Là où on en imagine un, c'est sur le budget de l'eau pour la partie exhaure. Donc, on va si à priori sur certains postes d'investissement. Alors, on n'a peut-être pas fait figurer tous les montants, mais voilà, on a quand même des idées nous, des coûts qui vont qui sont générés par les priorités 2026, etc.

Donc là, il y aura on va vous l'adresser très rapidement puisqu'on est quand même tenus à des délais donc ce week-end, on va retravailler s'il y a des choses, mais on vous l'envoie, lundi à la commission finance de toute façon. Donc, même s'il faut reprendre ligne par ligne, on reprendra ligne par ligne avec vous lundi.

Il n'y a pas de souci là-dessus. Par contre, effectivement, après, il y aura le vote du budget et aujourd'hui, dans les prévisions que nous avons commencé à travailler, il n'y a pas d'emprunt sur 2026. Si c'est la question, véritablement.

Et mais j'inclus le résultat de 2026 pour financer les investissements de 2026.

Monsieur Coquerelle : Un budget et bien une prévision budgétaire. Nous sommes au mois de mars. Nous n'avons actuellement pas dépensé 100% des dépenses d'électricité. Heureusement, 100% des dépenses de personnel, puisqu'il y a eu un trimestre actuellement de passé. Donc, aujourd'hui, nous avons sur le budget une prévision de dépenses, une prévision de recettes qui, comme l'a évoqué Monsieur Daimé, semble réaliste en section de fonctionnement et qui permet d'envisager cet excédent d'un million de façon tout à fait posée au regard des recettes qui nous sont annoncées, des recettes des années antérieures pour avoir une perspective de dépenses et de recettes.

Donc, voilà le million d'euros d'excédent. Il est en prévision budgétaire, tout comme les dépenses sont en prévision budgétaire, les recettes sont en prévision budgétaire. Donc, c'est la construction d'un budget.

Nous sommes au budget. Nous ne sommes pas aujourd'hui au compte financier unique qui sera présenté début 2027, qui verra la réalité de l'excédent de fonctionnement, mais comme chaque année, qui permet de financer les investissements et d'avoir un excédent de, un excédent lorsque le déficit d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2025 total était à plus d'un million deux cent cinquante mille euros de mémoire pour 397.000, avec plus ou moins restes à réaliser un déficit cumulé à 950.000 euros. Vous avez fait le choix au conseil municipal d'en affecter un million.

Il y a une partie de cet excédent 2025 qui a été reporté en section de fonctionnement et qui sera reporté en section de fonctionnement. 2026, donc dans la prévision budgétaire et on peut espérer selon les prévisions et selon les données que nous avons actuellement en notre possession, qu'il en sera de même pour la clôture de l'année 2026.

Monsieur le maire : Madame Ladoux a demandé la parole.

Madame Ladoux : Oui, merci, Monsieur le maire. Pour dédramatiser un petit peu et sortir de la nébuleuse du budget, Monsieur Coquerelle a donné deux éléments importants. Le premier, c'est que et pour étayer ses propos, c'est que notre budget est un acte de prévision.

Il sera peut-être soumis à des modifications qui, de toute façon, seront présentées à ce conseil municipal. Il est à distinguer cet acte de prévision du compte financier qui, là, sera à la réalisation. Mais pour le moment, on n'est pas dans la réalisation et c'est normal que nous fassions des projections de d'excédents et c'est on est dans des projections.

Donc, on a construit de manière sincère ce budget avec des prévisions qui nous paraissent tout à fait réalisables et en effet, au fur et à mesure de l'exécution de ce budget, nous reviendrons vers vous pour vous présenter des modifications si elles étaient nécessaires. C'est un acte de prévision. Je pense que c'est ce que vous devez garder à l'esprit.

Monsieur le maire : Merci. Madame Archange.

Madame Archange : Juste un dernier point. En fait, la question, c'est est ce que c'est un virement de section en cours d'exercice ou une affectation de résultats ? Vous avez mélangé les deux termes. Les deux termes ont une définition précise. L'affectation de résultats se fera en 2027. Le virement de section se fait en 2026 en cours d'exercice. La question est la suivante. Soit vous faites le virement en 2026, soit vous affectez le résultat. Qu'est-ce que vous choisissez ? Parce qu'en fait, dans ce qui est écrit, vous faites un virement de 2026 d'une affectation de résultats.

Ce n'est pas clair. C'est confus. Ce n'est pas précis. Ce n'est pas bien. Qu'est-ce que vous faites

? 2026 ou 2027 ? Je prends les termes du, je prends les termes du R.O.B. et donc, je demande une précision sur les termes employés dans le R.O.B. C'est tout.

Madame Ladoux : Dans l'hypothèse où l'excédent, la prévision d'excédent que nous vous présentons ce soir se réalise, on finirait peut-être en... Bon, ben, on s'en fout.

Madame Archange : En fait, qu'est-ce que vous prévoyez de faire ? Le budget doit être sincère.

Monsieur le maire : Non, non, non, attendez, attendez, attendez, attendez. Bon, on va, on va, on va peut-être arrêter sur ça. On reviendra vers vous en commission de finance lundi. On mettra tout ça à plat dans un climat serein et vous serez informés de tout ce qui est de tout ce qu'on doit faire.

Je vous remercie.

Le secrétaire de séance

